

disait à un groupe de citoyens dont je faisais partie : combien d'abnégation, de dévouement à la République il faut à ces braves Maires de notre département, pour ne pas abandonner la cause démocratique et les institutions qui nous régissent !

Malgré la propagande éhfrénée que les conservateurs ont faite pour ces élections, suivant nos calculs pas un seul n'a manqué au devoir ; tous se sont unis pour combattre la réaction et le césarisme.

C'était à l'époque où le boulangisme naissant, commençait à saper les rouages de notre République, déjà malade par suite des disputes continuelles et des changements de ministères trop fréquents, suscités par des députés intrigants et ambitieux.

Que de défections nous avions alors à redouter !...

Le sénateur disait vrai. Les maires ce jour-là avaient bien défendu, cette République !...

Et au mois d'octobre dernier, ils ont encore grandement participé à son entier affermissement !

Si l'on connaissait bien la situation qu'accepte le maire en prenant l'écharpe, on conviendrait, j'en suis certain, qu'il en est peu d'ont le dévouement serait à la hauteur de l'ennui auquel il s'expose.

Qu'il soit républicain ou conservateur, il ne sera exempt de rien. Les déceptions les plus imprévues ne cesseront de l'assailir, et les petits agréments que lui donne son autorité (s'il y en a), par leur insignifiance ne sauraient jamais être une compensation. Ce sera une lutte constante, soit avec l'administration en général, soit avec ses administrés, aussi bien disposés qu'il puisse être pour l'une que pour les autres.

L'impartialité envers tous les habitants généralement est la règle de sa conduite, et malgré sa bonne volonté, il se trouvera bientôt enveloppé d'une certaine médisance et même de calomnies.

Tout le monde n'est pas habitué à s'entendre appliquer des qualificatifs mal sonnants ; tout le monde n'est pas maire dans une grande ville et blasé sur des dénigrements allant jusqu'à la diffamation.

Dans une petite commune le maire est bien peu de chose, en ce qui concerne son administration. Il doit se soumettre à tous les ordres de la Préfecture de laquelle il dépend entièrement. Il ne peut réellement connaître son budget communal, quel qu'il soit, et après une attente plus ou moins longue. Aucune mesure, aucune décision, aucun travail ne s'accomplit sans autorisation. Et tout peut se faire dans la commune contre sa volonté.

Dans ces conditions, en est-il le véritable administrateur ? Je ne le crois pas. Et les personnes qui le penseraient, seraient dans la plus complète erreur.

Il est de plus sujet à beaucoup d'exigences. Lorsqu'un administré se rend à la ville pour demander un service, à un homme d'affaires, qui le lui fera payer quelquefois très cher, il attendra volontiers une demi-heure à sa porte, sans faire entendre la moindre plainte.

S'il s'adresse au Maire, il n'en est plus de même, et tout en ayant une certaine déférence indispensable, il sera moins humble, comme un homme réclamant à son mandataire le service auquel il croit avoir droit, et si la chose est en dehors de sa compétence administrative, on ne le croira qu'avec peine, et on lui supposera de la mauvaise volonté.

Les dommages causés aux récoltes par les mauvais temps, lui sont aussi des sujets d'ennuis ! Quand il y a des secours accordés à la commune, ils sont toujours répartis par les soins de l'administration préfectorale et malheureusement ils le sont trop souvent avec des répartitions injustement distribuées.

Selon les ignorants et les élèves de Bazile, le maire en est responsable. De là, encore des haines imméritées, heurtées encore lorsqu'on ne va pas jusqu'à l'accuser de mettre l'argent dans sa poche.

(A suivre)

REVUE HEBDOMADAIRE

Calmé plat pendant la semaine écoulée ; rien d'intéressant ou de nouveau à signaler ; les faits divers sont insignifiants. Parlerons-nous de la pluie et du beau temps, c'est bien banal ! Si nous étions disposés à l'idylle, ce serait le cas de nous permettre une digression sur l'avantage d'habiter la campagne dans cette saison, sur le charme et la tranquillité des champs, sur les mystères de la végétation du printemps, qu'on peut, pour ainsi dire, voir et entendre accomplir son œuvre de régénération. Il nous serait d'autant plus agréable de constater, avec Horace et Virgile, le bonheur de cette vie si douce et si paisible des champs, que nous sommes venu la savourer avec délice, nous plonger dans un bain salubre d'air sain, et oublier les tracés et les ennuis de la vie publique.

En quittant la ville pour venir rêver à notre aise dans notre pauvre petit jardin où nous avons la faculté de nous isoler et de tout oublier, nous éprouvons la même sensation qu'un détenu sortant de prison ; nous ressemblons à ces jeunes écoliers, qui renfermés toute l'année dans les murs de leur lycée, s'en échappent tout joyeux aux vacances, pour aller s'ébattre dans les sites qui leur sont chers.

Malheureusement ce genre n'est pas dans nos cordes ; nous devons le laisser à de plus habiles que nous. En essayant d'analyser nos sensations, il nous semble retourner à notre chaîne quotidienne.

De quoi, alors, entretenir nos lecteurs ? de l'Asile des Vieillards, de l'Hôtel de la Caisse d'Epargne, des égouts, du Concours régional ? Nous craignons de les fatiguer ; nous ne parlons que de cela depuis longtemps. Il est vrai que le Concours est alléchant, qu'il promet 15 jours de fêtes très réussies, que tout le monde s'y prête, jusqu'à l'Union, qui s'est décidée à s'en occuper et à prédire son succès. On pouvait supposer qu'elle boudait ; les

mauvaises langues disent bien qu'elle était à faire de la politique de tout et partout, et surtout à faire de l'exclusivisme, elle ressentait une certaine mauvaise humeur de ce qu'on n'avait pas composé tous les comités des membres de la coterie opportuniste. Nous lui en demandons pardon, mais dans cette circonstance le Maire n'a eu en vue que la réussite, il a cherché à éviter tout germe de politique. Il savait très bien que les opportunistes, suivant leur habitude, feraient de l'exclusivisme, et par suite compromettraient le succès. Non seulement on ne les a pas évités, mais on s'est fait un devoir de les convoquer ; plus de 30 font partie des commissions ou des jurés. Est-ce notre faute si plusieurs d'entre eux ont boudé, si M. Fortier-Beaulieu a refusé la vice-présidence de la grande commission, M. Dauvergne la présidence d'une commission et ainsi d'autres ?

L'Union pose au Maire une question à laquelle nous allons répondre ; une fois n'est pas coutume. Qu'elle se rassure, les deux arcs de triomphe dont elle parle, ont moins de mal qu'elle pense et sont destinés à servir aux prochaines fêtes. Il est vrai que son ami, M. Riault, les avait fait remettre au Théâtre, à défaut d'autre emplacement assez grand pour les recevoir, et que n'ayant pas exercé ou fait exercer une surveillance suffisante, on a attaqué une pièce qui, heureusement, peut se remplacer. A cette occasion M. le Maire a sévèrement blâmé l'architecte ; il ne pouvait pas cependant rester de planton à côté des dits arcs de triomphe, bien que l'Union veuille le mettre à toutes les sauces.

Répondons aussi deux mots au *Journal de Roanne* à propos de la réclamation de MM. Bailly et Lagoutte :

1° Ce n'est pas M. Auboyer qui a fixé la réunion des directeurs de la Caisse d'Epargne pour un vendredi ; il a tout simplement donné son adhésion à la requête de M. Perret pour ce jour, et pas plus ce dernier que M. Auboyer ne s'est souvenu que M. Bailly ne pouvait pas venir un vendredi.

2° Le règlement ne fixe ni n'interdit aucun jour de la semaine pour les réunions des directeurs, il n'y avait donc pas à se préoccuper des convenances de quelques-uns de ses membres.

3° Les directeurs s'étaient réservé le droit absolu et exclusif de choisir le projet qui leur conviendrait ; le Maire n'avait pas autorité pour soumettre les projets à une commission quelconque ;

4° D'après le règlement les directeurs adjoints ne doivent pas être consultés pour la gestion de l'établissement et leur admission au Conseil aurait été illégale.

Les habitants de Renaison paraissent se préoccuper un peu tard du chemin de fer de Roanne à St-Germain, passant par St-Alban, qu'ils voudraient faire passer chez eux. Les compagnies concessionnaires sont déjà désignées, les plans et projets ont été soumis et vérifiés.

A cette même place nous avons plusieurs fois engagé les intéressés à s'occuper de ce tracé, à présenter leurs observations.

Après la courte session de février, nous avons renouvelé nos avis en prévenant nos lecteurs que la vérification des projets était de nouveau renvoyée à M. Roland de Ravel ; personne ne s'est dérangé et n'a fourni aucune explication au Conseil général de l'arrondissement. Ce dernier va se trouver en face d'une pétition récente adressée au président du Conseil ; il n'aura pas mission de la défendre, et sera obligé de s'inspirer des circonstances de la discussion.

Une enquête doit être ouverte dans toutes les communes intéressées, les pétitionnaires et toutes les personnes que la question des chemins de fer d'intérêt-locaux préoccupe, doivent en profiter pour présenter et faire inscrire leurs réclamations et leurs observations.

CHRONIQUE LOCALE

Les élections municipales de St-Etienne. — Dimanche dernier a eu lieu le deuxième tour de scrutin. Voici les résultats obtenus par la liste de concentration socialiste :

Inscrits.....	25.936
Votants.....	3.887
Socialistes.	
MM. Thibaudier.....	3.698 voix
Bouché.....	3.693 »
Dupin.....	3.686 »
Parti ouvrier.	
Pégout.....	3.683 »
Sagnol.....	3.659 »

Le conseil municipal de St-Etienne ainsi composé doit nommer deux adjoints. Il est fortement question de nommer M. Dupin, l'un des nouveaux élus.

Nos amis de St-Etienne ne pourront évidemment faire un meilleur choix.

La question des égouts. — Voici comment se divise la grande commission des égouts et voici en même temps quelles sont les questions importantes à étudier :

1° SOUS-COMMISSION
Egouts envisagés comme évacuateurs des eaux de la voie publique

Programme des questions à traiter
1° Examen de l'état de la voie publique à

Roanne en ce qui concerne l'écoulement des eaux résiduaires.

Principaux points signalés à l'attention de la Commission

1° L'écoulement des eaux ménagères ne se fait-il pas par la voie publique et dans de mauvaises conditions ?

2° L'écoulement des eaux de pluie se fait-il partout convenablement ?

3° Les fossés à ciel ouvert qui traversent une partie de la ville de Roanne sont-ils dans de bonnes conditions à justifier quelques craintes pour la salubrité ?

4° La rivière de Renaison et les bécals dérivés du Renaison ne reçoivent-ils pas des résidus de toute espèce ? N'en résulte-t-il pas un état de choses regrettable notamment pour la salubrité ?

5° N'est-il pas regrettable de voir aboutir les égouts actuels dans le bassin du Canal, ou dans la Loire en amont du barrage ?

6° Parmi les égouts existants, ne s'en trouve-t-il pas de défectueux ?

2° Questions relatives au nouveau réseau.
1° Nécessité d'assainir l'égout. Moyens d'y parvenir ; lavage, curage, ventilation, fermeture de l'égout à certaines matières ;

2° Y a-t-il lieu de scinder la canalisation souterraine en deux ayant un rôle, une clientèle distincte ?

Examen des systèmes Waring, Liernur, Berlier ;

3° Comparaison des égouts à grande et à petite section ;

4° La projection directe des vidanges à l'égout peut-elle être une source de dangers quand elle est faite avec des conditions convenables ;

3° Examen des propositions faites par les ingénieurs.

II° SOUS-COMMISSION

Egouts envisagés dans leurs rapports avec la maison

Programme des questions à traiter

1° Examen de la situation actuelle des maisons de Roanne pour tout ce qui touche à la salubrité, notamment en ce qui concerne les vidanges et l'écoulement des eaux résiduaires.

Principaux points signalés à l'attention de la Commission

1° N'y a-t-il pas un certain nombre de maisons dépourvues de fosses ?

2° Les fosses existantes ont-elles une étanchéité assurée ?

3° N'existe-t-il pas dans certains quartiers un grand nombre de puits perdus ?

4° Les fosses fixes et les procédés actuels de vidange sont-ils satisfaisants ?

5° L'écoulement des eaux ménagères d'une part et celui des eaux de pluie d'autre part, se font-ils dans de bonnes conditions ?

6° Les fosses fixes même étanches ne sont-elles pas un danger pour la salubrité ?

7° La situation actuelle ne doit-elle pas inspirer des inquiétudes au point de vue de la salubrité publique, surtout pour l'avenir et principalement dans les quartiers ouvriers ?

2° Questions relatives aux nouveaux égouts.

1° Nécessité d'assurer l'écoulement à l'égout des eaux ménagères et des eaux de pluie ;

2° Examen des procédés de vidange. Avantages et inconvénients de chacun.

1. Fosses fixes ;

2. Système divers. Tinettes, filtres, etc.

3. Système séparé : système Waring ; système pneumatique ; système Liernur ; système Berlier ;

4. Ecoulement total à l'égout.

3. Dans le cas où le tout à l'égout serait admis, définir les conditions que l'on doit mettre à son emploi. Classes d'eau. Siphons hydrauliques. Abonnement obligatoire à l'eau.

4° Examen des propositions des ingénieurs.

III° SOUS-COMMISSION

Tratement des eaux d'égout

Programme des questions à traiter

1° Examen des modes employés actuellement pour l'évacuation des résidus confiés aux égouts.

Principaux points signalés à l'attention de la Commission.

1° L'écoulement des eaux d'égout soit dans les fossés à ciel ouvert, soit dans les bécals, soit dans le Renaison, soit dans la Loire en amont du barrage, soit dans le bassin du Canal n'est-il pas à blâmer sévèrement ?

2° L'épandage des vidanges à l'air libre et sans mélange, et surtout leur conservation dans des réservoirs non fermés, ne sont-ils pas à proscrire ?

2° Questions relatives au nouveau réseau à établir.

1° Peut-on écouler directement à la Loire et en tout état de causes les eaux provenant des égouts ?

2° Examen des différents modes d'épuration des eaux d'égout.

1° Epuration mécanique ;

2° Epuration chimique ;

3° Epuration par le sol avec ou sans culture.

3° Examen des propositions des ingénieurs.

Ces commissions ont fonctionné très régulièrement, sous la présidence de M. Courtaud. Elles donneront certainement de très bons résultats.

Conseil général. — La session du Conseil général s'ouvrira le lundi 14 avril prochain, à 2 heures de l'après-midi.

Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision pour la formation de la classe 1889 commenceront savoir :

En France, le 21 avril 1890 et se termineront le 20 juin suivant. En Algérie, elles s'ouvriront le 8 avril et seront finies le 5 juin.

Service médical. — Le service médical a fonctionné cette semaine pour la quatrième fois. Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit et demie, M. le docteur Laurent a été requis par ce service pour aller donner des soins au sieur Mottet Jean-Marie, demeurant rue des Moulins, 48. Cette personne est décédée dans la matinée.

Conférence scolaire. — Lundi dernier, à 8 heures du matin, a eu lieu, dans une salle de l'école de la rue Marengo, une conférence scolaire, sous la présidence de M. Leclerc, inspecteur primaire.

Tous les instituteurs et toutes les institutrices du canton se trouvaient réunis dans cette salle.

M. l'inspecteur a d'abord donné quelques conseils et quelques instructions à ses dévoués collaborateurs de l'enseignement primaire.

Il a ensuite décerné les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent à M. Elias, directeur de l'école primaire supérieure.

Une médaille de bronze à Mme Trépot, directrice de l'école primaire du faubourg Mulsant.

Une mention honorable à M. Vergez, directeur de l'école primaire de la place de la Rochette.

Une mention honorable à Mlle Auloge, directrice de l'école primaire de la rue Courtaud.

Puis il a été donné lecture des mémoires, faits préalablement, sur les leçons de choses.

Enfin une institutrice congréganiste de la Bénissais-Dieu a été désignée par le sort pour faire une leçon sur « l'eau ».

Après une critique et quelques observations peu sévères, exposées clairement par M. l'inspecteur, la réunion a pris fin.

Les Fêtes du Concours. — Divers journaux ont publié un prétendu programme des fêtes du Concours. Nous tenons de source certaine que rien n'est encore définitif. Seulement la Calvacade et le Festival sont adoptés.

La Société de Nalation et de Sauvetage. — Cette Société fera dimanche, jour de Pâques, sa première sortie d'été.

Les Sociétaires partiront de Roanne à une heure 1/2 de l'après-midi, pour se rendre à Villersot où la Société établira prochainement un poste de secours.

Le retour se fera sur la Loire, en bateaux, vers les 5 heures 1/2 à 6 heures.

Société de secours mutuels de Roanne. — A l'assemblée générale du 30 mars de la société de secours mutuels, sur la proposition du Président de la dite société, un vote de remerciement a été accueilli par acclamation à l'unanimité à MM. les Membres honoraires et donateurs, qui ont contribué par leur générosité et leurs bons conseils à fonder la dite Société.

Classe 1870. — Dans la dernière réunion tenue le 22 mars par les conscrits de cette classe, la date du banquet a été fixée au dimanche 13 avril, chez M. Mathieu, hôtel de la poste. Le prix du banquet est fixé à 3 francs.

Les listes de souscriptions seront closes le 9 avril.

Grand concert à Venise. — Ce soir, samedi, à 8 heures précises, grand concert organisé à Venise par le *Parti ouvrier*.

En voici le programme :

Première partie

L'Hirondelle prisonnière, romance, par (M. B.) ; Promenade au mois de mai, chansonnette comique, par (M. Balouzet) ; Gommeux Tyrolien, tyrolienne comique, par (M. Barriquant) ; Les Vampires, poésie, par (M. Barriquant) ; Maître Blaguefort, scène comique, par (M. Mouton) ; Les lilas blancs, par (Mlle X. Z.) ; Ça c'est m' affaire, scène comique, par (M. Barriquant) ; Oscar et Eulalie, duo bouffe, par (Mlle M. et M. Balouzet).

Deuxième partie

Les Regrets de Mignon, par (M. B.) ; Gifflet-moi ça, par (M. Balouzet) ; Romance, par (Mlle X. Z.) ; Le Tambourin, scène comique, par (M. Mouton) ; (Mme Barriquant) ; Le Printemps, polka, par (M. Barriquant) ; Victor et Potin, duo comique, par (M. Mouton et Balouzet).

A onze heures et demie précises, grand bal de nuit ; brillant orchestre.

Théâtre de Roanne. — En attendant le Concours qui nous permettra d'avoir pendant quelques jours au théâtre une troupe sérieuse, nous aurons deux ou trois représentations dignes de l'attention d'un public nombreux.

Le 8 avril, la Troupe Saint-Omer nous donnera *Télé de linotte*.

Du 28 avril au 1er mai, la Troupe Achard, avec Dumay, Taillade, Laressonnière, nous donnera *Les Misérables*.

La même troupe nous donnera aussi, du 9 au 13 mai, *Les Boulonnais*.

Sans compter celles qui peuvent se présenter encore avant, nous avons donc en perspective quelques bonnes représentations.

Théâtre du faubourg Mulsant. — Ce soir et demain, à 8 heures du soir, grande représentation au théâtre du faubourg Mulsant. La Société dramatique joue à l'occasion des fêtes de Pâques le grand et patriotique drame : *Les Martyrs de Strasbourg*, 1070-1071.

La fête du Barrage. — Le beau temps veut être de la fête et c'est pour permettre à nos belles dames et à nos gentilles demoiselles d'aller au Barrage, que le soleil se lève aujourd'hui et se lèvera lundi tout radieux dans un ciel sans nuage.

Avril vient de naître
Et par ma fenêtre,
Le soleil joyeux
Me fait les doux yeux !

Sur la route qui serpente autour de la montagne, portant dans ses flancs le Barrage que nous verrons bientôt semblable à un lac superbe reflétant l'azur de la voute céleste, les yeux du soleil seront encore bien plus doux et les premiers jours du printemps bien plus agréables.

Aussi verrons-nous lundi prochain beaucoup de promeneurs, beaucoup de Roannais et... beaucoup de Roannaises au Barrage de la Tache où tout sera en fête !

Le chemin de fer départemental. — Nous avons sous les yeux une pétition

adressée par un groupe d'habitants de Renaison au Président du Conseil général. Cette pétition a pour but d'obtenir une station à Renaison. Toutes les raisons invoquées sont excellentes et nous trouvons très légitimes les désirs des habitants de cette importante commune.

Le Conseil général en tiendra certainement compte. Nous voulons croire qu'il leur donnera satisfaction.

Comme il est dit dans notre *Revue Hebdomadaire*, il n'aurait peut-être pas été inutile de donner à ce sujet un mandat précis au Conseil général de notre canton, qui se serait fait un devoir de défendre leur cause avec tout le zèle qu'on lui connaît.

Trains légers entre Roanne et Lyon. — Il sera possible de faire à l'avenir le trajet de Lyon à Roanne en deux heures et demie, alors qu'il faut maintenant trois et quatre heures.

L'acréation des trains légers est une bonne innovation.

Le Départ de Lyon aura lieu à 6 heures 40 du soir ; on arrivera à Roanne à 9 heures 20 m. Le train allant à Lyon partira de Roanne à huit heures 20 du matin. Il arrivera à la gare de St-Paul à 10 heures 56.

Chemin de fer P.-L.-M. — Vacances de Pâques. — Billets d'aller et retour à prix réduits.

A l'occasion des Vacances de Pâques, les billets d'aller et retour à prix réduits délivrés du 1er au 14 avril 1890 seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 16.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris, Lyon et Marseille conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Vacances de Pâques. — Billets d'aller et retour de Clermont-Ferrand à Nice et Menton, 1re classe, prix : 116 fr. facilité de prolongation d'une période unique de 10 jours moyennant un supplément de 10 fr.

Ces billets délivrés du 27 mars au 5 avril 1890 inclusivement donnent aux voyageurs droit d'arrêt à l'aller et au retour, dans toutes les gares du parcours et à Hyères. Ils sont valables pour tous les trains exceptés les rapides n° 7 et 10 partant ; le premier de Marseille à 11 h. 10 matin, le second de Menton à 11 h. 24 matin et de Nice à midi 37. Ils donnent accès, moyennant le supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, dans les trains de luxe composés de Lits-Salons et de Sleeping-Cars.

Transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Clermont-Ferrand.

Foires de la semaine. — Lundi 7 : Neuville, Vougy, Panissières, Briennon, Pouilly-sous-Charlieu, La Pacaudière, Cremeaux.

Mardi 8 : St-Germain-Lespinasse.

Mercredi 9 : St-Martin-Lestra, St-Polgueux, St-Jean-en-Bas, Macias.

Jeudi 10 : Montagny, Chierrier.

Vendredi 11 : Les Salles, Pinay.

Bulletin Commercial. — La tendance générale est au calme qu'il s'agisse des farines, des blés, des huiles, des sucres, les affaires de toutes parts sont des plus calmes. En Amérique la tendance sur les blés serait plutôt à la baisse — Sur les Maïs les cours sont mieux tenus. Marché également faible sur les cafés, malgré la bonne tenue sur la place du Havre.

La faiblesse persiste sur les sucres ; nous voyons de la hausse sur mai et juin. Les raffinés restent à 106 francs par wagon complet.

Affaires à peu près nominales sur les huiles. Le pétrole vaut de 50,25 à 53,25 les 100 Kil. L'ordinaire 43 francs l'hectolitre par futs de 180 litres. A Anvers et Tourcoing le prix des laines est bien tenu. La semaine sainte fait le vide sur le marché de la Vilette. Les prix sont faibles.

La question des moutons en est toujours au même point ; l'opinion se prononce paraît-il en faveur des viandes abattues en Province.

Paille de blé de 33 à 38 fr. les cent bottes. Foin de 50 à 49 fr. Luzerne de 49 à 45 fr.

Beurre marchand de Bresse et Bourgogne de 1,90 à 2,20 le kg ; œufs de 60 à 70 francs le mille.

Les fromages des départements de l'Ain et de l'Isère ne figure

Etude de M^e J.-L. VIAL, avoué près le tribunal civil de Roanne, demeurant en cette ville, rue du Collège, n° 32.

VENTE DE DIVERS IMMEUBLES

Situés à Roanne,
rue du Gaz, n° 13 et rue du Rivage n° 7 et 24

Consistant en :
SÈCHERIES À VAPEUR ET À AIR
ATELIER DE TEINTURE

Remises, Emplacement et Maison
Appartenant à M. Jean-Baptiste Garde
ainé, teinturier, demeurant à Roanne, ci-
devant en état de liquidation judiciaire, ac-
tuellement en état de faillite.

ADJUDICATION AU MARDI 22 AVRIL 1890
à 9 heures du matin.
en l'audience des criées du Tribunal civil
de Roanne.

Cette vente est poursuivie à la requête de
M. Benoit Vaudable, comptable, demeurant
à Roanne, rue Nationale, 82, agissant ci-
devant en sa qualité de liquidateur judiciai-
re, de M. Jean-Baptiste Garde aîné, teintu-
rier, demeurant aussi à Roanne, rue du
Rivage, actuellement comme synde de la
faillite de ce dernier.

En vertu et en exécution de :
1° D'une ordonnance de M. Housset, juge-
commissaire de la liquidation judiciaire
Garde aîné, en date du vingt-deux février
mil huit cent quatre-vingt-dix.
2° D'un jugement rendu par le tribunal
civil de Roanne, en la chambre du conseil,
le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-
dix.

Désignation des Immeubles à
Vendre.

Telle qu'elle est inscrite au cahier des
charges.

Lot unique.

Article Premier.

Un emplacement de terrain, donnant au
soir sur la rue du Rivage, qui le borde de ce
côté, traversé par le béal dérivé du ruisseau
le Renaison, — non construit dans cette
partie, mais comprenant au-delà du béal
diverses constructions, notamment une sèche-
rie à vapeur munie de ces vergues et per-
ches, avec tuyaux à ailettes ;
Une autre sécherie à air, située au-dessus
de celle à vapeur, également munie de ses
vergues et perches ;
Un bel atelier de teinture.

Les immeubles composant le présent article
sont situés à Roanne, rue du Rivage, numéro
7 ; ils ne forment qu'un tènement ; confiné à
l'est par le chemin de fer de Paris à Lyon et
à la Méditerranée, embranchement du canal,
au midi par un atelier à Brunet, charpentier,
à l'ouest par la rue du Rivage, au nord par
teinturerie à Balouzet, occupée précédemment
par Garde, mur mitoyen, dans lequel il existe
une porte qui devra être bouchée par
l'acquéreur.

Article 2.

Un corps de diverses constructions don-
nant au matin sur la rue du Rivage qui le
borde de ce côté, faisant face à l'article pre-
mier, et comprenant une sécherie renfer-
mant un calorifère ;
Un atelier de bleu, couvert en tuiles
creuses ;

Un hangar servant de dépôt de chaux ;
Un magasin pour indigo ;
Une écurie en planches ;
Une cour ;
Une remise avec fenil au-dessus ;
Une maison comprenant rez-de-chaussée,
un étage avec greniers au-dessus : elle est
couverte en tuiles creuses.

Les immeubles comprenant l'article deu-
xième sont situés à Roanne, rue du Gaz,
numéro 13, et rue du Rivage, numéro 21 ;
ils ne forment qu'un seul tènement ; confiné
à l'ouest par la rue du Gaz, au midi par
jardin et maison à Richaland, mur mitoyen et
maison à Perrotin, mur mitoyen, à l'est par
la rue du Rivage, au nord par bâtiments à
Lebas, mur et puits mitoyens, maison et
jardin à M. Paul Raffin.

Tous les immeubles ci-dessus décrits et dé-
signés sont situés à Roanne, rue du Gaz,
numéro 13, et rue du Rivage, numéros 7 et
21, ils sont inscrits au plan cadastral sous les
numéros 1247, 1247 bis 1270 et 1275 section
D. et 508 section A, et ont une contenance
d'environ quatorze ares.

Immeubles par destination.

Avec les immeubles dont la désignation
précède, seront également vendus comme
immeubles par destination :

Une chaudière autoclave, munie d'un fort
palan ;
Une bascule pesant 750 kilos ;
Trois barques en cuivre ;
Six barques en bois ;
Toutes les barques sont munies de leur
tuyauterie à vapeur ;
Trois chevaux ;
Deux tuyaux à ailettes de rechange pour
la sécherie ;
Quatre terrines avec leurs chaudières ;
Deux chevilles en bois ;
La tuyauterie ;
Une barque en pierre ;

Les objets ci-dessus énumérés se trouvent
dans les immeubles composant l'article pre-
mier ;
Cent vingt cuves, munies de quatre poteaux
avec chevilles et chevillons ;
Un moulin indigo ;
Une chaudière longue en cuivre ;
Une bascule ;
Ces derniers objets se trouvent dans les
immeubles formant l'article deuxième ci-
dessus.

Mise à prix : quinze mille francs,
ci. 15,000 fr.

Pour extrait,
Signé, J.-L. VIAL.

Etude de M^e COQUARD, Huissier, Roanne.

VENTE

AUX ENGHÈRES PUBLIQUES, D'UNE

Belle Collection

DE

TABLEAUX

de Maîtres modernes

Tels que :

CHIFFONY, NEUVILLE, COPPENOLLE,
MALFRAY, LETELLIER, JULLIARD, SIR-
VENT, LÉONARD VEILLON, GIRARD, A. de
BENSA, PRÉVOL, D'ARLAY, CAUCHOIS, etc.,
etc.

Le jeudi 10 Avril 1890 et jours sui-
vants à 8 heures du soir précises.

Rue Nationale, N° 4, Roanne

Il sera perçu 5 0/0 en sus de chaque
adjudication

Pour extrait.

COCQUARD

EXPOSITION PERMANENTE
4 Rue Nationale, Roanne.

CHARCUTERIE

qualités à prix réduits. — 25, Rue Poisson.

M. GROSSELIN a l'honneur d'in-
former sa nombreuse clientèle qu'il
vient de rouvrir un fonds de Charcuterie
et de Boucherie. Viandes de premières

AVIS

UNION DES JARDINIERS DE ROANNE

La nouvelle société des vidanges donne
avis que son matériel étant terminé, sera
en mesure de commencer l'extraction
des vidanges dans les premiers jours
d'Avril. L'union rappelle aux proprié-
taires, chefs d'usines ou manufacturiers,
qu'elle sortira la concurrence à n'im-
porte quel prix.

Pour les renseignements et les com-
mandes, s'adresser à M. J.-M. TRICHARD
président, ou à M. A. LAURENCY,
gérant, à la Livette.

Une lettre d'un Médecin !

Lavard (Tarn), le 3 décembre 1890. — J'ai
donné les pilules Suisses que vous m'avez
envoyées à un pauvre père de famille qui
éprouvait fréquemment des vertiges et des
étourdissements qui disparaissent à la suite de
leur emploi. Je suis certain que vous serez
bien aise d'avoir participé, à votre insu à une
œuvre utile et charitable. Vous pouvez dis-
poser de ces lignes.

Dr Segur, médecin.

A. M. Hertzog, pharmacien, 23, rue de
Grammont, Paris.

CRÈME PERROT



EMBELLISSEMENT IMMÉDIAT

La Crème Végétale Perrot
est d'une action salutaire et bienfaisante sur
la peau, qu'elle rend plus blanche, plus souple,
plus diaphane, et lui donne le fraîcheur.
Elle est hygiénique, adhérente, invisible et
rafraîchissante. Elle disparaît les rides, le
hâle du teint et les taches de rousseur. Elle
est de toute innocuité pour le tissu dermal.
La Crème Végétale Perrot
s'emploie avec avantage et de préférence à
tous les produits similaires. Par sa parfaite
adhérence elle ne laisse aucune trace (par contact
sur les vêtements, rubans, etc.) et se nettoie.
Crème blanche ou rose pour Blonde
et brune pour Brune.

Prix du flacon : 3 fr. — Envoi franco contre mandat ou timbres-poste.
PERROT & Co, 3, Rue du Helder, Paris

Seul dépositaire à Roanne : Grand Bazar
du Siècle, rue de la Sous-Préfecture, 5

A LOUER UN BEAU MAGASIN

ARRIÈRE-MAGASIN, LOGEMENT ET
DEPENDANCES

MAISON AUBOYER

Place de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au
Grand Bazar Parisien.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardien du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SAPIN, CHÊNE
ZINC, PLOMB CAPITONNÉ
ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES
PRÉSCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL
IMMORTELLLES, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS
ENTRETIEN DES TOMBS

La Maison se charge de tous les transports
par corbillards de toutes classes et par che-
min de fer, ainsi que de toutes les formalités
à remplir concernant les funérailles.

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE À LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons

Rôti — Assortis — Conserves

Homard — Huîtres d'Arcachon — Gibier

tous les jours.

VIN DE LA COTE 1^{er} CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

MACHINES À COUDRE & À TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE,

VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN,

POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-
HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Elisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET À L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser un
orchestre irréprochable à tous les points de
vue, pour fêtes et bals publics ou privés.
M. Chassin est, en outre, constamment à la
disposition des corporations et des sociétés
qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des

LEÇONS DE DANSES

à domicile ou dans une salle spéciale.

Une longue expérience lui permet de
donner satisfaction à tous les désirs.

—

A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN

FONDS ET MATÉRIEL

de Café-Bal

Connu sous le nom de

GRANDE SALLE DE VENISE

Conditions avantageuses

S'y adresser.

—

A Louer

Sur la route de Villerey, près Roanne

5 PIÈCES

MEUBLÉES ou non MEUBLÉES

Avec le droit de Promenade dans le clos

S'adresser à Mme V^e BERNARD, horticulteur,
rue Nationale, à Roanne.

—

Cabinet Dentaire

DE 1^{er}

ORDRE

RUE

Ste-Elisabeth

76,

ROANNE

—

AVIS

M^{me} HERMANN, a l'honneur d'informer

sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir
un grand

CAFÉ-RESTAURANT

Genre DUVAL

80, rue St-Jean, 80

Maison Lenoir

Dîners à la Carte et à Prix Fixe

Dîners sur commande.

On porte à domicile

Table d'Hôtes à 1 fr. 50, à midi et à 7 heures

Choucroute, Jambon fumé,

Saucisses, Cervelas,

Escargots de Bourgogne

tous les jours et à toute heure

Arrivage d'Huîtres tous les jours

Consommations de 1^{er} choix

Cuisine Bourgeoise

On prend des pensionnaires

PRIX TRÈS MODÉRÉS

—

Maison recommandée à

MM. les Voyageurs de commerce

—

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

—

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCRROUTE AU JAMBON

—

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

—

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

OUVERTURE DE LA SAISON D'ÉTÉ

AUX GRANDS MAGASINS DE LA

MAISON du PONT-NEUF

DE ROANNE

Angle des rues Sous-Préfecture et Nationale

En face la rue de la Côte.

FÊTES DE PAQUES

EXPOSITION GÉNÉRALE des NOUVEAUTÉS de PRINTEMPS et d'ÉTÉ

POUR HOMMES, JEUNES GENS et PETITS GARÇONS

Faire une visite à cette Exposition, pour se rendre un compte exact que la Maison du
PONT-NEUF DE ROANNE possède les plus grands assortiments en tous genres,
toujours vendus meilleur marché que partout ailleurs et rigoureusement à PRIX FIXE.

— c'est là la meilleure des garanties pour l'acheteur.

AVIS.

AUX MÈRES DE FAMILLES!

Nous faisons un appel sérieux pour leur recommander notre spécialité de jolis costumes pour
petits garçons et jeunes gens de 12 à 18 ans.
Ce rayon ayant pris une grande importance dans notre Maison, nous nous sommes appliqués à
faire faire les plus beaux modèles de l'année et nous pouvons affirmer que nous les vendons meil-
leur marché que les autres maisons de Paris et de Roanne.
Nos costumes Jerseys et Cheviotte tout laine, sont un grand succès.
Nos costumes pour 1^{re} communion sont en drap noir uni ou façonné, pure laine, garantis à l'usage, ils ont été
confectionnés à l'avance par nos meilleurs ouvriers et seront offerts cette année à titre de réclame au prix de revient.

Voir nos étalages, angle des rues Nationale et de la Sous-Préfecture.

TOUT ARTICLE NE CONVENANT PAS EST ÉCHANGÉ OU REMBOURSÉ

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1889

Le Gérant: DELORME.

Le Maire,